

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 22 novembre à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Ste-Croix, convoqué le 17 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Isabelle LASCHON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Présents : Mmes Séverine BARRIERE, Régine CALVET, Adeline CHERRY-PELLAT, Thérèse GINESTE, Isabelle LASCHON, Sylvie NATTES-LABORIE, Séverine RAYNAL, Mrs Gérard LABORIE, Jérémie MAZARS, Joël ROUZIES, Guy VERNHES, Gérald VIVENS

Excusés : Nadia CROS, Jonathan VIVEN,

Le Conseil a choisi comme secrétaire Thérèse DELBES.

ORDRE DU JOUR

1. Attribution d'un marché pour la rénovation d'une habitation pour création de 2 logements / Lot 2 - Ravalement

1 - Attribution d'un marché pour la rénovation d'une habitation pour création de 2 logements / Lot 2 – Ravalement

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 15 novembre 2021, le conseil a retenu les offres les moins disantes pour l'attribution du marché pour la création de deux logements.

Pour le lot 2 – Ravalement, l'offre retenue était celle de Mr LOUPIAS. Ce dernier a informé la mairie le 17 novembre 2021 qu'il retirait son offre.

Madame le Maire propose au conseil d'attribuer l'offre à l'entreprise arrivant en deuxième position, l'entreprise I2R FAÇADES pour un montant de 29 960€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte de retenir pour le lot 2 – Ravalement, l'offre de l'entreprise I2R FAÇADES située 65 Rue de l'Abeille ZA La Glèbe 12200 SAVIGNAC pour un montant de 29 960€ HT,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.